

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° I-CD233

présenté par

Mme Pompili, M. Alauzet, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, M. Fugit, M. Haury,
Mme Le Feu, M. Morenas, rapporteur M. Perrot, Mme Rossi, Mme Sarles, Mme Toutut-Picard et
Mme Tuffnell

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.